

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2024-077

PUBLIÉ LE 19 MARS 2024

Sommaire

CPOS / Direction

45-2024-03-19-00001 - Arrêté nomination membres CSA FS.docx (2 pages)	Page 3
45-2024-03-19-00002 - Arrêté nomination membres CSA-S.docx (2 pages)	Page 6

CPOS

45-2024-03-19-00001

Arrêté nomination membres CSA FS.docx

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 13 mars 2024

fixant la liste des représentants siégeant au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration du Centre Pénitentiaire d'Orléans-Saran

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2023 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration du Centre ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration du Centre pénitentiaire d'Orléans-Saran, auxquelles ont procédé les organisations syndicales siégeant au sein de ce comité, conformément aux dispositions de l'article 24 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 susvisé,

Arrête :

Article 1

La liste des représentants titulaires et suppléants siégeant au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration du Centre pénitentiaire d'Orléans-Saran est fixée comme suit :

Organisations syndicales	Représentants titulaires	Représentants suppléants
FO	PETIT Michaël WAGNER-CUPERLIER Maude FIGUEROLA Julien	MOULIN Georgie BRUN Arille LEFEBVRE Valérie
UFAP	PITA MUKUNA Joseph CHARLTON Christophe	KERMICHE Ali HOAREAU Emeline

Article 2

Le chef d'établissement du Centre pénitentiaire d'Orléans-Saran est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait le 13 mars 2024.

Le chef d'établissement,

Claude LONGOMBE

CPOS

45-2024-03-19-00002

Arrêté nomination membres CSA-S.docx

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 13 mars 2024 portant nomination des membres au comité social d'administration spécial du Centre pénitentiaire d'Orléans-Saran

Le chef d'établissement,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein des comités sociaux d'administration spéciaux institués dans les établissements et services du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires du Centre Pénitentiaire d'Orléans-Saran et le nombre de sièges attribué à chacune d'elles,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel au comité social d'administration spécial du Centre Pénitentiaire d'Orléans-Saran les personnes suivantes :

ORGANISATIONS SYNDICALES	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
FO	PETIT Michael FIGUEROLA Julien WAGNER CUPERLIER Maude	LEROND Johan JUMEAU Julien FLORENT Laurianne
UFAP	PITA MUKUNA Joseph KERMICHE Ali	ANASSE Angui WILSON Genety

Article 2

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

Le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire d'Orléans-Saran est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loiret.

Fait le 13 mars 2024

Le chef d'établissement,

Claude LONGOMBE